

Stage auprès d'un juge

Par **APDG**, le **15/01/2020** à **17:11**

Bonjour, je suis en L3 Droit et j'ai pour objectif d'intégrer l'ENM.

Je souhaiterais réaliser un stage cet été chez un juge pour en découvrir l'univers.

Cependant, je crains que ce ne soit impossible notamment du point de vue de la sécurité ou du secret professionnel.

Qu'en pensez vous ?

Quelle alternative serait possible pour m'imprégner du métier de juge ?

Merci. Bonne journée

Par **vongola**, le **15/01/2020** à **22:15**

Bonjour honnêtement à moins d'avoir un contact c'est pratiquement impossible. Il faut savoir que les tribunaux doivent en priorité s'occuper des élèves magistrats et greffiers, ça laisse peu de place aux étudiants. Mais tenter quand même votre chance en sachant que n'ayant pas prêté serment, vous ne pourrez pas avoir accès aux dossiers.

Par **MorganM**, le **15/01/2020** à **23:28**

Bonjour,

Lorsque j'étais étudiant à la fin de mon master, j'ai pu faire un stage au tribunal d'instance bien que je ne disposais d'aucun contact. J'assistais aux audiences et je faisais des projets de jugements civils ce alors que je n'avais pas prêté serment.

Tentez votre chance ! Envoyez un CV et une lettre de motivation au président du tribunal ainsi qu'au procureur de la République. Vérifiez également auprès de la faculté si elle ne dispose pas d'un partenariat avec la juridiction.

Par **decastellouis**, le **17/01/2020** à **01:26**

Pour faire un stage au tribunal, il vous suffit d'adresser un CV et une lettre de motivation. Vous passerez ensuite un entretien et si c'est concluant. Vous serez affecté à un service et vous aurez un rapport quotidien avec un juge.

Pour ma part, j'ai été assistant de justice pendant 6 mois au sein d'un TJ et j'ai quasiment joué le rôle d'un greffier au service des tutelles. Je rédigeais des ordonnances, des jugements. Bonne chance

Par **MorganM**, le **17/01/2020** à **02:13**

A noter pour l'auteur que les postes d'assistants de justice sont des contrats rémunérés de 2 ans renouvelables avec une prestation de serment avant l'entrée en fonction. C'est donc distinct d'un stage et ces postes sont accessibles avec bac+4.

Par **decastellouis**, le **17/01/2020** à **09:43**

Oui, vous avez raison Morgan.